

Le projet de piste de BMX du Vernas abandonné

Le maire François Arsac l'a annoncé jeudi 25 février. La piste de BMX ne sortira pas de terre.

À l'origine, c'est sur une parcelle d'environ un hectare qu'un circuit long de 410 mètres homologué "national" par la Fédération française de cyclisme, devait être construit. La structure pouvait potentiellement accueillir des épreuves de grande envergure, ainsi que des stages internationaux de préparation. Le BMX étant inscrit aux Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro, la piste aurait pu ainsi recevoir des membres des équipes de France pour Paris 2024.

■ Un projet de 428 872 euros

Sur le plan financier, le montage avait été complexe. En effet, la municipalité avait clairement indiqué dès le départ qu'elle souhaitait investir dans ce projet « mais pas au détriment des finances communales ». La recherche de subventions s'était donc avérée capitale pour lancer ou pas la réalisation de cette piste. Estimée à 428 872 euros, dont près de la moitié étant consacrée à la construc-



C'est à proximité du stade de rugby Stéphane Valette, quartier du Vernas, que devait se construire la piste de BMX. Photo Le DL/Michel LOUIS

tion du tracé et 33 % aux travaux de maçonnerie, l'initiative avait reçu l'adhésion de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 141 000 euros et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 70 500 euros, soit un subventionnement de 40 % et un reste à charge de 217 372 euros pour la commune. Avec l'espoir d'obtenir égale-

ment le soutien de l'Agence nationale du sport (ANS) dont la mission est de participer à la création ou à la rénovation d'équipements sportifs dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024. Le premier coup de pelle était normalement prévu le 15 janvier dernier et les travaux se terminer dans le courant de l'été.

■ Pas de terrain d'entente

Sauf que tout ne s'est passé comme prévu. Pour réaliser cette structure, une première parcelle de 9 284 m² et une partie d'une autre de 1 740 m² appartenant à la commune était nécessaire. Mais le second terrain, loué à Maud Cinquin, n'a pu être libéré car l'exploitante agricole avait semé de

l'épeautre cet automne, la récolte ayant lieu dans le courant de l'été. « Nous avons essayé de négocier mais nous ne sommes pas parvenus à trouver un accord », a expliqué le maire. De son côté, Maud Cinquin précise qu'elle détient un bail rural de 9 ans depuis 2017 et soutient qu'elle était prête à céder une partie de la parcelle une fois la moisson effectuée : « en date du 24 février, j'ai écrit à François Arsac pour lui indiquer qu'après réflexion et avoir pesé sa proposition d'indemnisation, j'avais décidé de donner la priorité à ma récolte qui aura lieu début août 2021, indique-t-elle. J'ai par ailleurs ajouté que ce laps de temps pouvait être propice à une négociation équilibrée passant par la recherche d'une parcelle de substitution suffisante pour compenser la perte que j'aurais à subir. »

Face à cette situation, la municipalité a préféré abandonner le projet : « en accord avec le club de BMX, nous n'avons pas voulu prendre le risque de perdre les subventions promises, a précisé François Arsac. »

M.L.